



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
RIUNIONE DI I 1^{mu} È 2 D'OTTOBRE DI U 2026
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 OCTOBRE 2026

N° 2026/O2/051

**Question orale déposée par M Didier BICCHIERAY
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Monsieur le Président,

Le 31 juillet dernier, notre Assemblée a adopté à l'unanimité une motion relative au renforcement pérenne des moyens aériens de lutte contre les incendies en Corse.

C'est, à nos yeux, la clef d'une lutte réellement efficace. Chacun sait que l'attaque immédiate d'un départ de feu est déterminante. Ces moyens ne remplacent pas l'action terrestre : ils la rendent plus rapide, plus sûre et plus efficace, tout en protégeant les personnels engagés au plus près des flammes.

L'été 2026 a été terrible. L'incendie de la Restonica a parcouru plus de 1 000 hectares, celui de Cagnano plus de 100 hectares. À Calenzana et Montegrosso, près de 64 hectares ont brûlé, mais surtout sept maisons, cinq bungalows et une dizaine de véhicules ont été détruits. D'autres feux ont frappé Albertacce, Aleria, Venaco, Appietto ou les environs de l'aéroport de Calvi.

Dans ce contexte, le départ cette semaine de près de 200 sapeurs-pompiers volontaires venus du continent en renfort suscite des interrogations. Nous saluons leur engagement, comme celui de l'ensemble des personnels mobilisés durant cette saison éprouvante. Mais leur retrait intervient alors que des épisodes venteux sont annoncés et que la végétation reste très sèche. La saison administrative peut s'achever mais le risque ne disparaît pas avec le calendrier.

Au-delà de l'urgence, nous devons renforcer la prévention.

Le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies 2024-2033, prévoit notamment l'entretien et la sécurisation des pistes DFCI, la réalisation de zones d'appui à la lutte, la création de points d'eau, l'amélioration de la connaissance des équipements grâce à Open DFCI et un accompagnement du bloc communal.

Lors de son adoption, il était notamment fait état de la création de 49 points d'eau. Ce plan ne produira ses effets que s'il est financé, appliqué et évalué. Nous devons connaître l'état des ouvrages DFCI, les opérations réalisées depuis 2024, celles restant à engager, leur calendrier et les financements mobilisés.

La question de la défense extérieure contre l'incendie, la DECI, doit également être traitée. De petites communes rencontrent encore des difficultés pour mettre leur réseau aux normes, créer des réserves d'eau ou garantir un débit suffisant aux secours.

Elles ont besoin d'un accompagnement technique et financier coordonné entre la Collectivité, les SIS, l'État et les intercommunalités.

Il faut enfin encourager les réserves communales de sécurité civile. Sans se substituer aux pompiers, elles peuvent contribuer à la surveillance, à l'alerte, à l'information, à l'accueil des personnes évacuées et à l'accompagnement du retour à la normale.

Les maires doivent pouvoir bénéficier de formations, de modèles d'organisation et de moyens adaptés. N'oublions pas que lorsqu'un incendie survient, les élus municipaux sont en première ligne. Ils doivent informer la population, organiser les évacuations, ouvrir des locaux, répondre aux familles et préparer l'après-crise, souvent sans disposer de services administratifs ou techniques suffisants.

Monsieur le Président, quelles démarches avez-vous entreprises auprès de l'État pour obtenir une traduction concrète de la motion du 31 juillet et l'implantation permanente de moyens aériens en Corse ?

Pouvez-vous également présenter un état d'avancement territorialisé du PPFENI concernant les équipements DFCI, les points d'eau, la DECI et les réserves communales ?

Enfin, êtes-vous favorable à ce que la Collectivité demande aux deux SIS de mettre en place, au moins durant la période estivale, une cellule clairement identifiée d'accompagnement des maires et des élus du bloc communal confrontés à un incendie, afin qu'aucun d'eux ne soit laissé seul dans la gestion opérationnelle, administrative et humaine de la crise ?

Je vous remercie.